



République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, maire.

Présents : **Séverine ANTOINE, Sandro BOURSON, Pascale CARDOT, Elvedin CAUSEVIC, Frédéric COGNON, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Ringo MARAIS, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Marlène PETITJEAN, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Michel DEBANA, Joëlle DIOT, Ly-Heang MOUMEN, Caroline ROUSSELET, Eddy VAN DER LINDEN.**

Représentés : **Jean-Pierre ABEL à Philippe LEMOINE, Anne-Marie AUMER à Marlène PETITJEAN, Rachid CHADID à Elvedin CAUSEVIC, Véronique JORDY à Séverine ANTOINE.**

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 2024_04_07 Adoption des tarifs 2024-2025 pour l'Ecole Municipale de Musique

N° de délibération : 2024_04_07

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	4	18	0	0	0



Alain PONTAILLER, rapporteur,

INFORME que pour la saison 2024-2025 (23 septembre 2024 - 21 juin 2025) l'Ecole Municipale de Musique proposera les cours suivants :

- éveil musical ;
- initiation musicale ;
- moins de 18 ans :
 - o formation musicale en cours collectifs ;
 - o formation instruments en cours individuels ;
- 18 ans et plus :
 - o perfectionnement instruments en cours individuels.

Les inscriptions auront lieu courant juin 2024 et il convient par conséquent de définir dès à présent les tarifs pour la prochaine saison. Il vous est ainsi proposé de faire évoluer forfaitairement de 10 € chaque catégorie de cours, comme suit :

COURS	NOYATS	EXTERIEURS
Éveil Musical	110 €	170 €
Initiation Musicale	110 €	170 €
<i>Moins de 18 ans</i> . Formation musicale en cours collectifs . Formation instruments cours individuels	180 €	270 €
<i>18 ans et +</i> Perfectionnement instruments en cours individuels	280 €	370 €

Les livrets d'études utilisés pendant les cours de formation musicale en cours collectifs sont achetés par les familles.

Réductions exceptionnelles - Moins de 18 ans :

- moins 10% pour l'inscription d'un 2^{ème} élève d'une même famille ;
- moins 20 % pour l'inscription d'un 3^{ème} élève et plus d'une même famille.



Conditions de facturation :

- facturation de l'année complète dès l'inscription (pas de paiement fractionné) ;
- prorata si inscription en cours d'année (9ème du prix annuel x nombre de mois) ;
- les cours sont dispensés pendant la période scolaire, du 23 septembre 2024 au 21 juin 2025, soit 31 semaines ;
- toute année commencée est due dans sa totalité. Aucun remboursement ou prorata ne seront accordés.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'ADOPTER les tarifs et conditions d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique, pour la saison 2024-2025, tels que proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme


Philippe LEMOINE,
Maire